

## Objectif stratégique 2.7 Améliorer la Qualité de l'air

Leslie VERROUGSTRAETE

Chargée de mission Qualité de l'air Agence Hauts-de-France 2020-2040

Guillaume LECARPENTIER

Responsable du Lab' AIREKA ATMO Hauts-de-France



# Une nouvelle fiche action dédiée à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur



## Renforcement de la transition écologique des Hauts-de-France

Objectif Spécifique - OSpé 2.7

Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain, et réduire la pollution

Type d'action - 3

Améliorer la qualité de l'air

Fonds mobilisé : **FEDER**  
Montant alloué prévisionnel : **10M €**

Seuil minimal des dépenses éligibles prévisionnelles	100 000,00 € HT ou TTC selon le régime de TVA applicable à l'opération
Taux plafond d'aides publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités : 100% (dans la limite de la réglementation, articles L1111-9 et L1111-10 du CGCT) ;</li> <li>- Associations : 100,00% ;</li> <li>- PME : taux plafond dans le respect de la réglementation des aides d'Etat.</li> </ul>

Exemples d'actions	<p><b>Financement des réseaux de surveillance de la qualité de l'air, appui à des plateformes techniques, à des projets ou investissements pour les territoires et les entreprises visant la réduction des émissions de polluants atmosphériques.</b></p> <p>L'action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affiner la <b>surveillance</b> de polluants non réglementaires au sens des directives européennes (ex : pesticides, pollens) ou au-delà des attendus réglementaires (ex : proximité de l'information) notamment par le financement de nouvelles plateformes techniques ;</li> <li>- créer et mettre en œuvre les <b>outils</b> nécessaires à la sensibilisation et à la mobilisation des acteurs</li> <li>- mettre les résultats de la surveillance à disposition des territoires engagés dans des démarches Climat, Air, Énergie ;</li> <li>- <b>diffuser</b> l'innovation et les bonnes pratiques en faveur de la qualité de l'air</li> <li>- <b>réduire les émissions ou les concentrations</b> de polluants atmosphériques (polluants non réglementaires ou au-delà des attendus réglementaires) grâce à des investissements innovants dans les entreprises et les territoires.</li> </ul>
--------------------	--

### CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Bénéficiaires éligibles	Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs opérateurs publics et privés, établissements publics, groupements d'intérêt public, associations loi 1901, PME (définition européenne)
Bénéficiaires finaux	Habitants de la région et territoires adjacents

Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Investissements</b> : équipements, outils de mesure, serveurs, adaptation des bâtiments nécessaires à la mise en œuvre de l'équipement.</li> <li>- <b>Fonctionnement lié à ces investissements</b> : études préalables, mise en œuvre et maintenance des équipements financés (3 ans à partir de l'installation), ingénierie pour l'émergence, la conduite, l'animation et la valorisation des projets, actions de sensibilisation, communication, frais de marchés publics.</li> </ul>
Dépenses exclues	Dépenses de fonctionnement liées aux frais de structure
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions concerneront la qualité de l'air extérieur.</li> <li>- <b>Pour les actions de surveillance et de réduction</b> : polluants non réglementaires ou au-delà des attendus réglementaires</li> </ul>
Critères de sélection des opérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de la mise en œuvre et de la gouvernance du projet ;</li> <li>- Capacité du porteur de projet à assurer le suivi et l'évaluation de son projet (tant vis à vis des obligations de gestion des fonds FEDER que dans un objectif de reproductibilité) ;</li> <li>- Capacité à communiquer, valoriser, diffuser, essayer (reproductibilité du projet) ;</li> <li>- <b>Pour les collectivités</b> : Stratégie air inscrite dans le PCAET</li> <li>- <b>Pour les actions de réduction</b> : Pertinence du coût du projet en regard du gain en réduction des émissions ou des concentrations de polluants atmosphériques</li> </ul>
Modalités de sélection des opérations	<input checked="" type="checkbox"/> Sélection au fil de l'eau <input checked="" type="checkbox"/> Sélection par appels à projets
L'organisme intermédiaire (TI) peut-il présélectionner des dossiers répondants à cette action?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Principaux régimes d'aides d'Etat mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N° SA.59108 relatif aux aides à la protection de l'environnement</li> <li>- N° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI)</li> </ul>
OCS applicables	L'ensemble des dispositions forfaitaires et options coûts simplifiés définis par l'autorité de gestion sont applicables.
Indicateurs de réalisation	<p>Le service instructeur pourra analyser les projets également au regard de cet indicateur de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions menées, par cible (professionnels, citoyens, élus...), participant à l'amélioration de la qualité de l'air.</li> </ul>
Rappel des indicateurs de résultats	<p>Le service instructeur pourra analyser les projets également au regard de ces indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'échelle de la programmation seront suivies les émissions de polluants atmosphériques du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), repris dans le SRADDET.</li> <li>- <b>Pour les actions de surveillance</b> : Pourcentage de la population couverte par une information de proximité sur la qualité de l'air au-delà de la réglementation (calcul du % par polluant, le calcul de l'indicateur principal correspond à la concaténation des sous-indicateurs par polluant).</li> </ul>
Interlocuteurs	Agence Hauts-de-France 2020-2040 <a href="mailto:clide@hautsdefrance.fr">clide@hautsdefrance.fr</a>



## Critères d'éligibilité

- *Hors champ réglementaire*
- *Qualité de l'air extérieur*
- *Dépenses d'investissement en premier lieu et de fonctionnement autour de l'investissement*
- *Pour les collectivités : Stratégie air inscrite dans le PCAET*



## Financement

- *Projets de 100 000€ HT minimum de dépenses éligibles*
- *Financement FEDER à hauteur de 60% maximum des dépenses éligibles*
- *Participation minimale de la collectivité maître d'œuvre de 20%*



- affiner la surveillance de polluants non réglementaires au sens des directives européennes (ex : pesticides, pollens) ou au-delà des attendus réglementaires (ex : proximité de l'information) notamment par le financement de nouvelles plateformes techniques ;
- **créer et mettre en œuvre les outils nécessaires à la sensibilisation et à la mobilisation des acteurs**
- mettre les résultats de la surveillance à disposition des territoires engagés dans des démarches Climat, Air, Energie ;
- **diffuser l'innovation et les bonnes pratiques en faveur de la qualité de l'air**
- réduire les émissions ou les concentrations de polluants atmosphériques (polluants non réglementaires ou au-delà des attendus réglementaires) grâce à des investissements innovants dans les entreprises et les territoires.

- Créer et mettre en œuvre les outils nécessaires à la sensibilisation et à la mobilisation des acteurs

Mobilier urbain support de l'information sur la qualité de l'air au cœur d'un projet de sensibilisation des habitants



*Réservoir – Bully-les-mines*



*Nuage – île de Nantes*